



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq juillet à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni sur la convocation de René PADERNOZ, maire de YENNE. Tous les membres en exercice sont présents : Louis BELLY, Claudine BOLLIET, Christian CHAPEAU, Laurence CORNUT, Marie-Rose DLOUHY, Gwénaëlle FALAISE, Robert LEGRAND, Martine MILLION-BRODAZ, Patrick MILLION-BRODAZ, François MOIROUD, Jérôme PUTHON, Jean –Marc WATIER.

Membres excusés ayant donné procuration : Michel DULLIN (1) donne sa procuration à Christian CHAPEAU, Sylvie MOULARD (2) donne sa procuration à René PADERNOZ, Catherine DESMOUGINS (3) donne sa procuration à Marie Rose DLOUHY, Elsa ECHANTILLAC (4) donne sa procuration à Laurence CORNUT, Jocelyne PROVENT (5) donne sa procuration à Patrick MILLION-BRODAZ.

Membres absents non excusés : Philippe GACHE (6), Valérie ALMAIDA (7), André BENET (8)

Secrétaire de séance : Jean-Marc WATIER

membres en exercice : 21 / **Présents** : 13 + 5 procurations

pour : 18 dont 5 procurations / **contre** : 0 / **abstention** : 0

OBJET : MOTION CONTRE LE PROJET DE FERMETURE DE LA TRÉSORERIE de YENNE

Vu les informations reçues de l' Association des Comptables Publics, le 8.07.2019, annonçant le projet de fermeture à terme de la Trésorerie de YENNE, sans concertation avec les élus,
Considérant que la décision unilatérale de fermer le Centre des Finances Publiques dans les deux années à venir engendrerait un préjudice considérable pour la commune de YENNE, chef-lieu du canton Bugey Savoyard, la Communauté de communes et pour ses habitants,
Considérant que le maintien d'un maillage territorial le plus fin possible doit non seulement être impérativement préservé mais de surcroît être renforcé en moyens humains et matériels,
Considérant que la proximité et le contact physique sont indispensables pour recevoir le public et conseiller la commune,
Considérant que la disparition de ce service public de proximité en milieu rural va à l'encontre du respect des principes d'égalité d'accès et d'égalité de traitement de tous les citoyens,
Considérant que le maintien du Centre des Finances Publiques constitue un enjeu important pour le service public et, dans un contexte de crise économique profonde et durable, un enjeu indispensable pour le soutien aux économies locales et la cohésion sociale,
Considérant que la commune ne peut pas être vidée de tous ses services publics de proximité, en particulier comptables et fiscaux, garants de la bonne tenue des comptes publics en plus d'avoir subi des pertes drastiques de dotation, sans préalable durant les dernières années
Considérant qu'il est indispensable de maintenir ces services autant pour les communes, EPCI et autres Syndicats, que pour les usagers, et pour que soit respecté le principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du Territoire National,
Considérant que la perte de ces services concourt à la désertification des communes rurales, et que l'Etat ne respecte pas ses engagements en matière de maintien des services publics en milieu rural,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter une motion dans ces termes :
S'oppose au principe énoncé de la fermeture de la trésorerie de YENNE, dans les deux années à venir. Demande instamment par la présente de ne pas mettre à exécution cette décision de fermeture qui porterait un lourd préjudice au service public en milieu rural. Demande qu'une concertation soit prévue avant toute décision.

Suivent les signatures au registre,

Pour copie certifiée conforme

le maire,

R. PADERNOZ

